

- l'environnement : à mesure que les efforts consacrés aux questions environnementales internationales s'intensifieront, les pratiques canadiennes, que ce soit dans le domaine de la pêche ou celui des forêts, seront sans doute examinées de plus près, et l'écart entre les politiques de protection de l'environnement et de création d'emplois s'élargira;
- la limitation des armements : pour mettre au point de bons mécanismes de vérification dans les domaines clés (armes nucléaires, biologiques et chimiques), il faudra élaborer des méthodes plus «indiscrètes» et systématiques;
- la politique commerciale : les barrières commerciales non tarifaires canadiennes et les barrières commerciales imposées par les provinces ont attiré l'attention; on aura de plus en plus recours aux mécanismes de règlement des différends, dont certains forceront les gouvernements fédéral et provinciaux à modifier leur politique commerciale;
- les sanctions : la situation à Haïti et la crise au Timor oriental ont suscité des réactions gouvernementales et non gouvernementales dans de nombreux États, ce qui a forcé les pays à imposer des sanctions unilatérales ou collectives en réponse aux problèmes intérieurs d'autres pays;
- les interventions internationales militaires ou humanitaires : les États devront bientôt décider s'ils doivent opter pour des interventions militaires coûteuses, malgré les risques s'y rattachant, dans des situations comme celle de la Yougoslavie ou d'Haïti, au détriment de sanctions moins audacieuses et plus passives (ces dernières étant, d'un point de vue politique, contradictoires en soi car, avant qu'elles produisent leur effet, la volonté politique de prendre des mesures plus rigoureuses a souvent le temps de s'affaiblir).